

Thierry ONNO

Jean-Claude GIRAULT

Aline BARRÉ

Lucie PAILLARD

Cécile CHABBERT LETERC

Association REGIE DES QUARTIERS DE ROUEN

18 Avenue des quatre Cantons

76000 ROUEN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Parc de la Ronce
218 rue de la Ronce
76230 ISNEAUVILLE

Tél : 02 35 12 20 80
Fax : 02 35 12 20 89

agicom@sarl-agicom.com

www.sarl-agicom.com

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019



©
commissaire
aux comptes



Mentions légales : SARL au capital de 100 000 EUROS - RCS ROUEN B 394 967 806
Inscrite au tableau de l'ordre des experts-comptables de la Région de ROUEN-NORMANDIE
Inscrite près de la cour d'appel de ROUEN



Association REGIE DES QUARTIERS DE ROUEN
18 Avenue des quatre Cantons
76000 ROUEN

Association déclarée à la préfecture de Rouen

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association REGIE DES QUARTIERS DE ROUEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association REGIE DES QUARTIERS DE ROUEN à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES
PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider votre Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

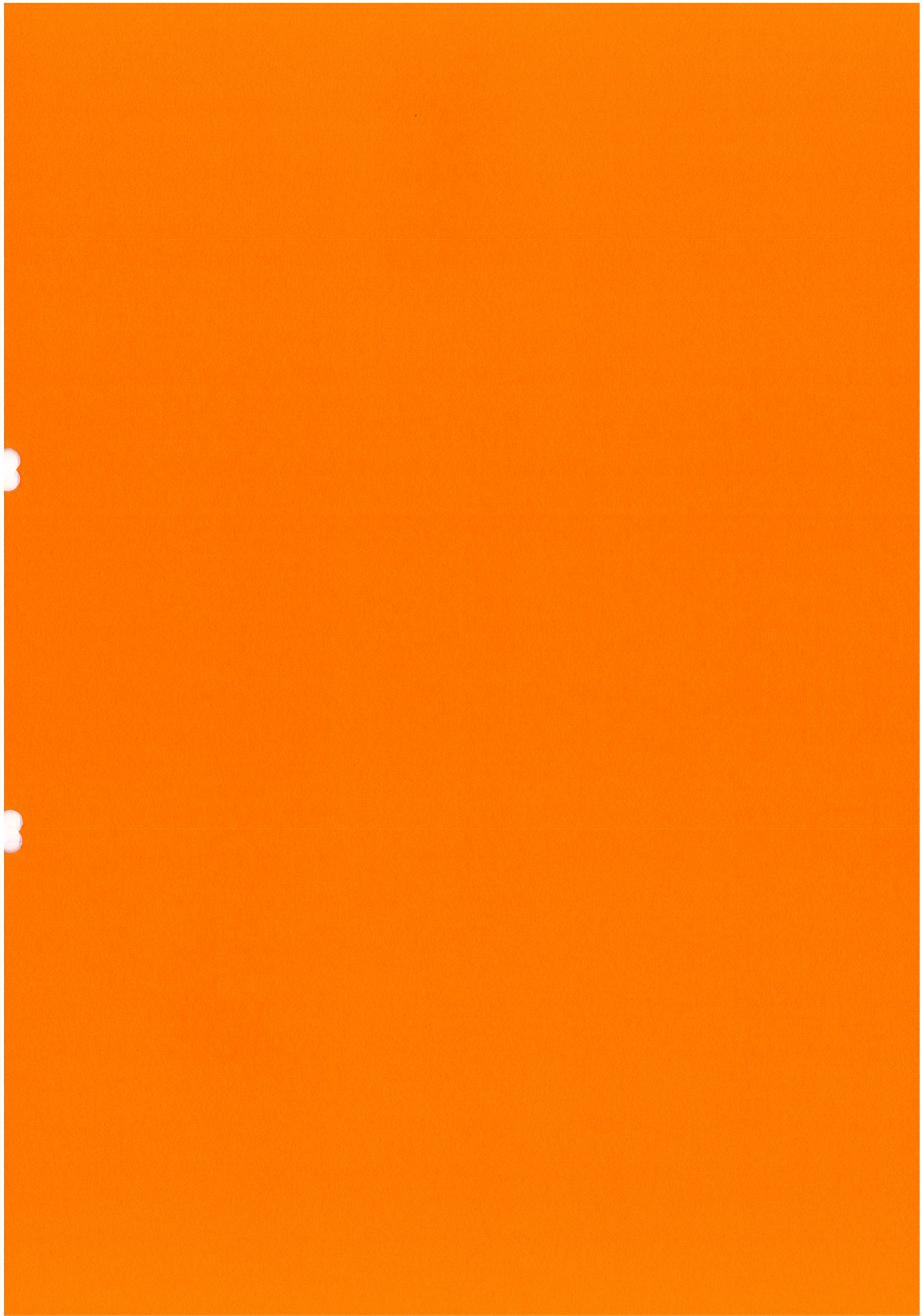
Fait à Isneauville,
Le 28/10/2020

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
représentée par Thierry ONNO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Cécile CHABBERT LETERC

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of sharp, angular strokes.



Régie des Quartiers de Rouen

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	1 993	1 993	
		TOTAL	1 993	1 993	
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	33 226 384 394	22 884 162 329	10 341 222 064
		TOTAL	417 620	185 214	232 406
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières			2 280
		TOTAL			2 280
	Total I	419 614	187 208	232 406	180 542
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises			
		TOTAL			
	Avances et acomptes versés sur commande				500
	Créances (3)	Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	80 892 390	5 028 390	75 863 390
		TOTAL	81 282	5 028	76 253
	Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	349 954 12 071		349 954 12 071
		TOTAL II	443 308	5 028	438 279
	Charges à répartir sur plusieurs exercices III Primes de remboursement des emprunts IV Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	862 922	192 236	670 686	723 754
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres				

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 SNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Régie des Quartiers de Rouen

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	91 100	91 100
	Ecart de réévaluation		
	Réserves	464 267	417 709
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	-100 006	46 558
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
	Provisions réglementées		
	Droit des propriétaires (commodat)		
Total I		455 360	555 367
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	9 936	11 033
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		9 936	11 033
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	77 933	30 438
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 808	31 387
	Dettes fiscales et sociales	102 455	93 995
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 190	1 532
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total III		205 388	157 353
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		670 686	723 754
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	205 388	157 353
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		
		AGICOM COMMISSAIRE AUX COMPTES SARL au capital de 100 000 € 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE RCS ROUEN B 394 967 806	

Régie des Quartiers de Rouen

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	907 838	876 639
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	907 838	876 639
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation		23 000
Charges d'exploitation	Produits liés à des financements réglementaires		
	Ventes de dons en nature		
	Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	194 387	278 897
	Autres produits	607	326
	Total des produits d'exploitation I	1 102 833	1 178 864
	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	
		Variation de stocks	
	Autres achats et charges externes (1)	62 465	61 086
	Impôts, taxes et versements assimilés	151 161	117 121
	Salaires et traitements	7 367	12 162
Produits financiers	Charges sociales	757 887	704 135
		168 044	197 656
		54 767	42 848
	Dotations		
	d'exploitation		
	• sur immobilisations	amortissements	
		provisions	
	• sur actif circulant : provisions		
	• pour risques et charges : provisions		
	Subventions accordées par l'association		
	Autres charges	45	
	Total des charges d'exploitation II	1 201 739	1 135 010
Résultat d'exploitation (I-II)		-98 906	43 853
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés	III	
	Déficits ou excédents transférés	IV	
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	880	963
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers V	880	963
	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées	611	525
	Différences négatives de change		
Charges financières	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières VI	611	525
Résultat financier (V-VI)		268	438
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		-98 637	44 292
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

Régie des Quartiers de Rouen

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 423
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		3 423
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	227	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 070	1 066
	Total des charges exceptionnelles VIII	1 298	1 066
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-1 298	2 357
	Participation des salariés aux résultats IX		
	Impôts sur les sociétés X	71	91
	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI		
	Engagements à réaliser sur ressources affectées XII		
	Total des produits (I+III+V+VII+XI) XIII	1 103 714	1 183 251
	Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV	1 203 720	1 136 692
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		-100 006	46 558
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Charges			
	Secours en nature		
	Mise à disposition de biens et services		
	Personnel bénévole		

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

1 Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

La Loi de Finances 2018 a transformé le Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) en Parcours Emploi Compétences (PEC).

Face aux nouvelles réglementations, la Régie des Quartiers de Rouen a revu son modèle économique en lien avec les pouvoirs publics, notamment avec les services de la DIRECCTE en adaptant son activité avec les financements publics disponibles (aides aux postes).

Au cours de l'exercice 2019, la Régie des Quartiers de Rouen a permis l'emploi de 27 ETP contrats PEC contre 39 en 2018 et 51 CUI-CAE en 2017 et a ainsi bénéficié de 189 688 € d'aides d'Etat contre 231 582 € en 2018 et 525 959 € en 2017.

1.2 Evénements postérieurs à l'exercice : Impact de la crise liée au COVID-19

En raison de l'épidémie de COVID-19 et des mesures de confinement décidées par le gouvernement à compter du 17 mars 2020, l'association se trouve impactée de la manière suivante :

- Mise en place du télétravail pour le personnel administratif ;
- Demande de chômage partiel notamment pour le personnel intervenant sur les chantiers ;
- Réduction des activités : activités limitées aux prestations prioritaires définies avec les donneurs d'ordre, pour les services techniques de la ville de Rouen essentiellement.

Dans ce contexte, l'impact de cette crise n'est pas quantifiable à ce jour.

1.3 Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.3.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806



L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n°99-01.

1.3.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.3.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Etat de l'actif immobilisé

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 993 €			1 993 €
Immobilisations corporelles	319 822 €	109 981 €	12 183 €	417 620 €
Immobilisations financières	2 280 €		2 280 €	
Total	324 095 €	109 981 €	14 463 €	419 614 €

2.1.2 Acquisitions – Immobilisations corporelles

Les principales acquisitions sont les suivantes :

• Matériel espaces verts	4 534 €
• Matériel de transport	104 589 €
• Matériel de bureau	858 €
	109 981 €

2.1.3 Sorties – Immobilisations corporelles

Les principales sorties sont les suivantes :

• Matériel espaces verts	1 083 €
• Matériel de transport	11 100 €
	12 183 €

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 SARL au capital de 100 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
 RCS ROUEN B 394 967 806

2.1.4 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 994 €			1 994 €
Immobilisations corporelles	141 559 €	55 838 €	12 183 €	185 214 €
Total	143 553 €	55 838 €	12 183 €	187 208 €

2.1.4.1 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel et outillage industriel	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 ans

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 SARL au capital de 100 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
 RCS ROUEN B 394 967 806

2.1.5 Créances valeurs brutes

Créances	Montants	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés (1)	80 892 €	80 892 €	
Autres créances	390 €	390 €	
Total	81 282 €	81 282 €	

(1) dont ville de Rouen 69 231 €

2.1.6 Charges constatées d'avances

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à 12 071 €.

2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	91 100 €			91 100 €
Réserves	417 709 €	46 558 €		464 267 €
Résultat de l'exercice	46 558 €	-100 006 €	46 558 €	-100 006 €
Total	555 367 €	-53 448 €	46 558 €	455 360 €

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Rubriques	Situations et mouvements			
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotation de l'exercice	Diminutions reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provision pour indemnité de départ à la retraite	11 033 €		1 097 €	9 936 €
Total	11 033 €		1 097 €	9 936 €

2.2.2.1 Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 9 936 € (dont charges sociales et fiscales). Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de la table de mortalité), sur la base d'un départ volontaire à l'âge de 62 ans, d'un taux d'évolution des rémunérations de +/- 1% et d'une actualisation au taux de 0,77 %.

Ce montant est comptabilisé en provision pour risques et charges.

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES

SARL au capital de 100 000 €
218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
RCS ROUEN B 394 967 806

2.2.3 Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements	77 933 €	29 252 €	48 681 €	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 808 €	22 808 €		
Dettes fiscales et sociales	102 455 €	102 455 €		
Autres dettes	2 190 €	2 190 €		
Total	205 388 €	156 705 €	48 681 €	



3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits d'exploitation

• Prestations de services	907 838 €
• Reprises sur provision et transferts de charges (1)	194 387 €
• Autres	607 €
	1 102 833 €

(1) dont aides à l'emploi 189 688 €

4 Autres informations

4.1 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 43 377 € en 2019.

4.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen se décompose ainsi, par catégorie :

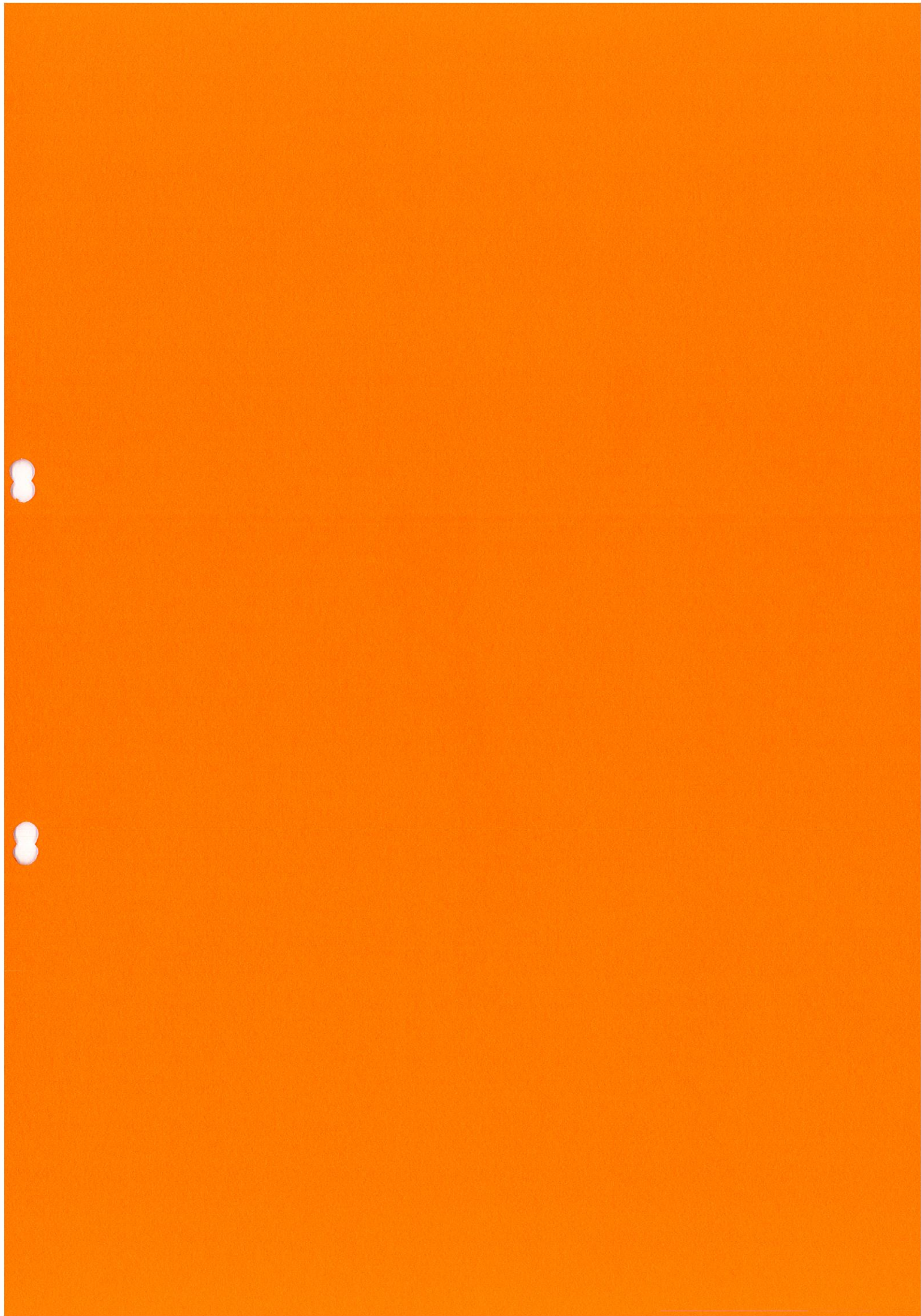
	Personnel salarié
CDI dont 1 cadre	6,42
CDD	2,33
PEC	27,02
Total	35,77

4.3 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de :

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	4 494 €
Au titre d'autres prestations	-
Honoraires totaux	4 494 €

AGICOM
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 SARL au capital de 100 000 €
 218 rue de la Ronce 76230 ISNEAUVILLE
 RCS ROUEN B 394 967 806



Association REGIE DES QUARTIERS DE ROUEN
18 Avenue des quatre Cantons
76000 ROUEN

Association déclarée à la Préfecture de ROUEN

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

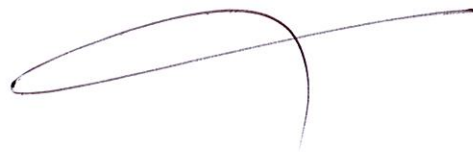
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

- ✓ Les marchés conclus entre votre Association et la Ville de Rouen (administrateur de la REGIE DES QUARTIERS DE ROUEN) ont représenté un produit total de 842 504 € sur l'exercice 2019.
- ✓ Le CCAS (dont la Ville de Rouen est administratrice) loue à votre Association des locaux sis au 18 Avenue des 4 Cantons – 76000 ROUEN. La charge de l'exercice s'élève à 21 046 € et les charges locatives à 6 157 €.

Fait à Isneauville,
Le 28/10/2020

Le Commissaire aux Comptes,
SARL AGICOM
Représentée par Thierry ONNO



Cécile CHABBERT LETERC

